

Après le diagnostic, l'élaboration du SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne a entamé la deuxième phase qui est celle du PADD. Après la définition des premières lignes directrices qui avaient été esquissées en bureau syndical lors du « jeu de cartes » à la fin 2019, les réflexions se poursuivent avec des ateliers thématiques. Ces ateliers ont pris la forme de tables rondes permettant des échanges libres autour de questions plus précises liées aux thématiques abordées. Le tableau suivant synthétise la teneur des échanges qui ont eu lieu sur les différentes tables rondes sur la thématique commerce :

Interrogations pour les tables rondes	Éléments de réponse
<p>L'armature commerciale</p> <p>Quelles conséquences cette armature sur le développement commercial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il adapter la typologie des activités commerciales en fonction du rayonnement des pôles ? - Faut-il limiter le développement du commerce en zone d'activité aux pôles de niveau supérieur ? 	<p>« Il faut à la fois permettre le développement en zone commerciale et développer le commerce de proximité. Il faut accepter les GMS dans la mesure où elles ne perturbent pas le commerce de proximité.</p> <p>Il faut être vigilant dans les choix stratégiques car les collectivités mettent beaucoup d'argent dans leur centre-ville.</p> <p>Il semble cohérent de différencier les pôles.</p> <p>Il apparaît désormais nécessaire de travailler sur le qualitatif.</p> <p>Compte tenu des conditions de circulation les ménages du Nord de Macon ne supportent plus de se rendre sur les zones Sud.</p> <p>Il y a 7 conventions ORT de signées sur le territoire du SCoT : le SCoT doit porter une certaine ambition. L'exemple de Péronne est symptomatique d'un manque de cohérence territoriale. Un supermarché s'y est installée au détriment de Lugny qui avait fait le choix de ne pas créer de commerce en périphérie.</p> <p>Certaines communes comme Matour ou Tramayes ont déjà fait le choix dans leur PLUi de ne pas accueillir de GMS en zone : si le SCoT le permettait ce serait un recul. »</p>
<p>Les objectifs de développement</p> <p>Réfléchir aux équilibres entre le commerce traditionnel et le grand commerce en préservant le rôle joué par les centralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il affirmer les centralités comme les espaces prioritaires de créations de commerces ? (La périphérie étant réservée à des concepts incompatibles commerciaux avec les centralités) ? - Doit-on accompagner le confortement du commerce en centralités avec le renforcement des moteurs de fréquentation (habitat dense, services publics, équipements de santé...) ? 	<p>« Il faut travailler prioritairement sur nos commerces de proximité.</p> <p>Il faut éviter de voir s'installer des boulangeries sur les axes de flux.</p> <p>La question des centralités doit intégrer la question des services afin d'éviter d'accentuer l'atomisation des équipements. »</p>

<p>Les objectifs de développement</p> <p>Optimiser le fonctionnement des zones de périphérie pour améliorer les synergies entre les enseignes et promouvoir des modes alternatifs à la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il s'appuyer sur le SCoT pour engager une démarche d'amélioration des déplacements au sein des zones commerciales en favorisant une meilleure cohabitation voiture / piéton ? - Faut-il conditionner tout projet de modernisation ou d'agrandissement du grand commerce à une optimisation du stationnement et des déplacements en zone (mutualisation des parking, parcours piéton sécurisé, éclairage, signalétique harmonieuse...) ? 	<p>« Il faut déjà réfléchir sur l'avenir des zones commerciales afin d'imaginer un usage avec moins de voiture.</p> <p>Il y a un gisement de foncier à exploiter en favorisant les parkings à étages, en optimisant le foncier sur chaque parcelle.</p> <p>Il convient de prévoir un modèle de renaturation des zones et de production d'énergie renouvelable par les opérateurs de commerce.</p> <p>Il faut travailler sur le transport collectif pour l'accès aux zones commerciales. »</p>
<p>Les objectifs de développement</p> <p>S'interroger sur un modèle de développement commercial maîtrisé dans un contexte de tensions économiques illustrées par la vacance en périphérie</p> <p>Quelles modalités de maîtrise du développement commercial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il réduire le foncier disponible ? - Faut-il permettre la création de nouveaux espaces commerciaux de périphérie ou se limiter aux zones actuelles ? - Faut-il limiter le développement commercial aux périmètres actuels des zones commerciales en favorisant le renouvellement urbain ? - Faut-il conditionner le développement de certaines activités en fonction de la vocation et du rayonnement de chaque pôle ? 	<p>« Des foncières comme celle de Carrefour prévoient déjà la chute de leurs revenus fonciers et travaillent sur l'implantation de maison de santé dans leurs galeries commerciales. Faut-il réglementer ou pas ce phénomène ?</p> <p>Il ne faut pas laisser la possibilité aux opérateurs de se déplacer pour uniquement s'agrandir et laisser des friches commerciales. Ils doivent pouvoir trouver des solutions sur leur espace actuel pour se réinventer.</p> <p>Il faut se cantonner au volume actuel des zones commerciales et offrir peu de solutions de déplacement. »</p>